

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2014

Présents : M. Alain Laforest, M. Alain Bellessort, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Viviane Alarcon, M. Michel Audard, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, Mme Chantal Tardy.

Excusé : M. Jany Cancela, Mme Patricia Gerin (*pouvoir à Marie-Hélène Labruyère*), M. Cyril Velay (*pouvoir à Patrick Favre*)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène Labruyère

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 28 juillet 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 28 juillet 2014. Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux d'avoir assisté aux funérailles de Noële Brochot, il précise que Jany Cancela était absent car il avait un rendez-vous chez un spécialiste qu'il n'a pas pu décaler.

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence.

Monsieur le maire informe le conseil que M. Michel Audard est le suivant de liste et est désormais conseiller municipal.

Informations

Mandatement des dépenses

EDF collectivité consommation bâtiments communaux 2086.69 € - Gaz de France consommation bâtiments communaux 17966.37 € - Transport Favreau gasoil non routier 1406.62 € - Alpha vallet produits ménagers 687.73 € - C discount 2 climatiseurs 927.77 € - Beaujolais matériaux peinture grille rouleaux 780.92 € - JM Bruneau fournitures administratives 686.55 € - Bureautique 71 enveloppes papier en-tête 849.60 € - Fournitures scolaires 1570.49 € - BNP Paribas location photocopieur 3^{ème} trimestre 703.20 € - Soufflet vignes terreau 1276.39 € - Marion fleurs 971.99 € - Déprèle Pascal réparation diverses bâtiments 3472.49 € - Pascal Blais travaux divers bâtiments communaux 792 € - Jean-Gilles Durand couche impression fenêtres 769.20 € - Sarl Geoffray réparation pont de Montmay 1339.92 € - Bricodépôt fourniture matériaux appartement auberge 2053.28 € - Roche Tp évacuation végétaux La Chapelière 2898 € - Sandelion réparation tracteur 831.79 € - Desautel vérification extincteurs 612.31 € - Desk sud maintenance copieurs 1489.61 € - Aviva assurance boxer + tractopelle 1313 € - arpèges géomètres division de parcelle La Chapelière 839.22 € - Auberge Vigneronne repas des aînés 1250 € - Narboux création bulletin municipal 1279.19 € - Achat de timbres 665.50 € - Cdg 69 cotisation assistance juridique 860 € - Sdis cotisation 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 8614 € - Siamva participation Spanc 1057 € - Siamva redevance eau pluviale 5523 € - Siamva participation subvention équilibre 14909 € - Sybémol participation 2013-2014 8514.83 € - Beaujolais basket subvention 1000 € - Coopérative scolaire subvention 2000 € - Sou des écoles restaurant scolaire subvention 3200 € - Latitude Plu 7821.20 € - Apave sudeurope mission sps réhabilitation logement 1560 € - Ultiservices réhabilitation logement lot sols souples 5289.82 € - Sarl Durand-Gay réhabilitation logement lot électricité 4965.18 € - Jean-Gilles Durand fenêtres école 10521.60 €.

Personnel communal

Madame Patricia Bellimaz, contrat de 9,20/35^{ème} en tant qu'intervenante pour les « Nouvelles Activités Périscolaires », le ménage des salles utilisées et la surveillance de la cantine les mardis, jeudis et vendredis, du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Monsieur Georges Yéméniz, contrat de 1,22/35^{ème} en tant qu'intervenant pour les « Nouvelles Activités Périscolaires », pour la musique, du 8 septembre 2014 au 29 juin 2015.

Madame Sophia Benali-germain, contrat de 1,22/35^{ème} en tant qu'intervenante pour les « Nouvelles Activités Périscolaires », pour le cinéma, du 8 septembre 2014 au 29 juin 2015.

Madame Micheline Roche, contrat de 1,88/35^{ème} en tant qu'intervenante pour les « Nouvelles Activités Périscolaires » ainsi que le rangement des salles utilisées les mardis, jeudis et vendredis, du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Madame Valérie Déprèle, contrat de 35h en remplacement de Madame Christiane Lagneau Atsem du 2 septembre 2014 au 28 novembre 2014.

Madame Isabelle Bonnet, contrat de 6/35^{ème} pour la surveillance de la cantine du 2 septembre 2014 au 19 octobre 2014.

Logements communaux

Madame Christelle Franckowski loue le logement de la Maison Associative depuis le 11 août 2014

Madame Laëtitia Buisson loue le studio de Durette depuis le 20 septembre 2014.

Autres informations

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier du Conseil Général annonçant la prise en charge du transport scolaire les mercredis. Le coût annuel est de 6169 € pour 4 enfants de la commune qui prennent les transports scolaires, soit 1542,25 € par enfant et par an.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Lapierre Marie-Josèphe concernant des vignes en friches à côté d'une de ses parcelles qui entraîne des nuisances. La commune va se renseigner sur la réglementation et également contacter le syndicat viticole pour faire un recensement des vignes en friches.

Arrivée de Michel Audard

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Thierry Desmules concernant la cour des Miracles. Après débat, il est décidé qu'une réponse sera adressée à Monsieur Thierry Desmules.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à sa demande, Monsieur Bauer, receveur municipal, viendra en mairie le 6 octobre 2014 à 18h00 pour une explication sur « un budget communal ».

Monsieur le Maire informe le conseil que les journées du patrimoine ont été une belle réussite.

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du Tribunal administratif concernant le désistement du recours de Philippe Nicaud contre la commune.

Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire présente une DIA pour la parcelle AR 112 « Clos Saint-Vincent ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Convention d'instruction des demandes d'autorisation du droit du sol avec la CCSB

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par la CCSB pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un Plan d'occupation des sols ou d'une carte communale, en application de l'article L.422-1 du Code de l'urbanisme, le Maire délivre, au nom de la commune, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, les certificats d'urbanisme et les déclarations préalables.

En application de l'article L.422-8 du Code de l'urbanisme, la commune disposait gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis de construire, de permis d'aménager ou des déclarations préalables.

Afin de faire face de désengagement de l'Etat dans l'instruction des demandes d'autorisation de l'occupation du sol, les communes du territoire de la communauté de communes Saône Beaujolais chargent celle-ci d'organiser un service qui réponde à ce besoin.

Ainsi, une convention est à passer entre les communes et la communauté de communes, qui prévoit :

- Les modalités de mise à disposition du service,
- Le champ d'application concerné,
- Les missions relevant des services communaux et celles qui incombent au service de la CCSB,
- Les dispositions financières, qui prévoient le remboursement par les communes des coûts supportés par la CCSB.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 abstention.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L422-1 et L.422-8,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-4-1 et suivants,

Approuve le projet de convention soumis au conseil municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre

Dit que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget.

Finances

Délibérations fiscales

Philippe Nicaud informe le conseil que, comme chaque année, les collectivités territoriales ont la possibilité de voter des décisions en matière fiscale. Il rappelle celles prises par la municipalité précédente : dégrèvement sur le foncier non bâti accordé aux jeunes agriculteurs pendant 5 ans ; exonération sur le foncier bâti et la taxe professionnelle pour la reprise d'entreprises en difficulté pendant 2 ans ; exonération sur la taxe professionnelle pour les installations de médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires pendant 5 ans ; exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant une durée de 5 ans pour les parcelles de terrain exploitées selon un mode de production biologique ; exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les vergers, cultures fruitières d'arbres et d'arbustes et vignes pour une durée maximale de 8 ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre » décide de reconduire l'ensemble des dispositions prises précédemment.

Décisions modificatives – virements de crédits

Philippe Nicaud, adjoint aux finances, explique qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives :

Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 1323 <i>Subvention du département</i>		+ 32 784,40 €
Compte 2188 <i>Autres immobilisations corporelles</i> Opération 967 travaux divers voirie (marquage au sol)	+ 8 350 €	

Compte 2313 <i>Immobilisation en cours de construction</i> Opération 961 Travaux divers bâtiments <small>(Inscription peinture monument aux morts)</small>	+ 1 510 €	
Compte 28041512/040 <i>Amortissement subvention</i>		+ 2 642 €
Compte 1323 <i>Subvention du département</i>		- 5 175,68 €
021 Virement section de fonctionnement		- 7 326,32 €
1641 <i>Emprunt en euros</i>		- 13 064,40 €
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
7088 <i>Autres produits activités annexes</i> <small>(inscription aux NAP)</small>		+ 3 450 €
6064 NAP <i>Fournitures administratives</i>	+ 3 450 €	
6413 <i>Personnel non titulaire</i>	- 3 276 €	
611 <i>Contrat de prestations de services</i>	+ 3 276 €	
Compte 7381 <i>Droit de mutation</i>		- 7 326,32 €
023 <i>Virement section de fonctionnement</i>	- 7 326,32 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives telles que présentées.

Voirie : marquage au sol dans le centre bourg

Patrick Favre, conseiller en charge de la voirie présente au conseil le projet de marquage au sol dans le centre bourg. Il propose qu'il y ait 4 passages piétons, des installations de plots, le marquage au sol du cheminement piétonnier dans l'allée des chênes, un zebra au carrefour de l'allée des chênes et de la rue du bourg et également le remplacement de quelques panneaux. Le montant total des devis est de 8 348,80 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 abstention décide d'effectuer ces travaux.

Désignation commission appel d'offre

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a lieu de procéder au vote pour la désignation de la commission appel d'offre avec 3 titulaires et 3 suppléants. Monsieur le Maire précise que cette commission ne se réunira que pour des marchés de travaux supérieurs à 5 186 000 € HT et des marchés de fournitures et de services supérieurs à 207 000 € HT. Se proposent en membres titulaires : Mireille Chambon-Martin, Alain Bellessort et Patrick Favre et en suppléants : Philippe Nicaud, Viviane Alarcon, Michel Audard. Le conseil municipal, procède par vote à bulletin secret, à la désignation de la commission d'appel d'offre.

Sont élus : Titulaires : Mireille Chambon-Martin, Alain Bellessort, Patrick Favre, suppléants : Philippe Nicaud, Viviane Alarcon Michel Audard à 14 voix.

Demande de retrait du Sybémol

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce sujet a été plusieurs fois abordé en conseil municipal. Le coût que supporte la commune pour 15 élèves inscrits au Sybémol est de 8 514,83 € par an. Ce coût est beaucoup trop élevé pour seulement 15 élèves, c'est pourquoi il souhaiterait que la commune demande son retrait de ce syndicat. Après un long débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention de demander le retrait de la commune au Sybémol.

Demande de subvention des « Sarmentelles »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce sujet avait été abordé lors du conseil municipal du 28 juillet. Un courrier de demande de subvention de l'association des « Sarmentelles » avait été lu. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 9 voix « pour » et 5 voix « contre » d'attribuer une subvention à l'association des « Sarmentelles ».

Philippe Nicaud s'oppose à ce que le montant de la subvention soit voté ce point n'étant pas à l'ordre du jour de ce conseil. Ce point est reporté à la prochaine réunion.

Le Progrès « les plus belles communes du Rhône »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce sujet avait également été abordé lors du conseil municipal du 28 juillet. La commune doit acheter un exemplaire du Progrès par foyer qui sera envoyé directement chez eux, en contrepartie de la page de présentation de la commune. La diffusion se fera sur Villefranche-Beaujolais et non sur Lyon. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide 4 voix « pour » 9 voix « contre » et 1 abstention de ne pas faire paraître d'article sur la commune de Régnié-Durette dans le Progrès « les plus belles communes du Rhône ».

Questions diverses

Patrick Favre informe le conseil avoir rencontré fin juillet Alice Patissier de la SMRB concernant l'objectif zéro pesticide. Les employés communaux n'en ont pas utilisé depuis le début de l'année. Pour accompagner la commune et le service

technique, une charte régionale d'entretien des espaces publics peut être signée. Un essai est en cours de mise en place sur le cimetière des « Fûts » en plantant de l'herbe à repousse lente et dans le futur ce sera au cimetière du bourg si l'essai est concluant. La commune était déjà bien impliquée dans ce système.

Patrick Favre informe le conseil que les travaux de voirie reprendront la première semaine d'octobre. Pendant les vendanges, les travaux avaient été suspendus.

Alain de Romefort, informe que le 25 septembre lors du conseil communautaire, une proposition des compétences de la communauté de Communes Saône beaujolais vont être présentées. Celles-ci seront votées par les communes. Les anciennes communautés de communes de la Région de Beaujeu et Beaujolais Val de Saône reconduisent les compétences qu'elles avaient déjà et de nouvelles vont y être ajoutées.

Alain Bellessort donne lecture au conseil du compte rendu de la commission bâtiments.

Alain Bellessort informe le conseil qu'un travail avec Jean-Philippe Nuguet a été réalisé sur les économies d'énergie. Un rapport sera envoyé aux conseillers prochainement.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que les journées du patrimoine avec l'association IPP se sont très bien déroulées. Il y a eu sur les 2 jours environ 120 personnes dont de nouveaux habitants de la commune. Des passeports avaient été distribués aux enfants par le biais des écoles de la CCSB ou des offices de tourisme.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que Danièle Mondière faisant partie de la commission inter-génération s'occupe des bénévoles pour intervenir pendant les « Nouvelles activités périscolaires ». Elle précise que ces bénévoles seront toujours sous la responsabilité du personnel communal qualifié.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil être venue consulter en mairie les déclarations préalables de travaux et que le secrétariat n'a pas pu satisfaire sa demande car les secrétaires ne les trouvaient pas. Elle demande également à Alain Bellessort s'il instruit les déclarations préalables, elle s'est aperçu que certains travaux avaient été faits avant la fin du délai légal d'étude.

Mireille Chambon-Martin informe le conseil être allée à l'école et demande pourquoi il y a des torchons près du lavabo du couloir et non des serviettes jetables, mieux pour l'hygiène. Christiane Rampon lui répond qu'elle verra pour installer un système sans torchon.

Viviane Alarcon signale au conseil municipal qu'il y a des cambriolages sur la commune en ce moment.

Michel Audard informe le conseil qu'il est content d'être présent autour de la table mais qu'il aurait préféré être là en d'autres circonstances.

Monsieur le Maire informe le conseil :

- qu'une étude est en cours sur le croisement des « Forchets ».
- que concernant le PLU, il a eu une réunion avec Monsieur Morel géomètre.
- qu'il y a des problèmes à l'espace loisirs occasionnés par des personnes qui rentrent dans la salle, ce problème est à régler rapidement
- qu'il a assisté à plusieurs assemblées générales d'associations et que ces associations ont omis de faire voter les bilans moral et financier. Un rappel sera fait aux associations.

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de l'assemblée générale du Sou des écoles, les bénévoles ont souligné le fait qu'ils avaient du mal à retrouver une trésorière qui s'occupe également des payes du personnel. Il demande aux conseillers de réfléchir sur l'octroi d'une subvention d'un montant d'environ 800 € afin de confier ce travail à un cabinet comptable.

Christiane Rampon informe le conseil qu'une commission communication aura lieu le mardi 30 septembre à 20h00 et qu'un trait d'union paraîtra vers le 4 ou 5 octobre.

Christiane Rampon informe le conseil du déroulement des « Nouvelles activités périscolaires », des intervenants sont présents les lundis de 15h à 16h30 et les 3 autres soirs se sont des employés de la commune qui assurent ces activités. Elle tient à les remercier car certaines d'entre-elle ont accepté de revenir travailler pour seulement 30 ou 45 minutes. Elle souhaite également remercier Perrine Perrault secrétaire qui a fait un énorme travail (contrats, feuilles de présence, ...) en amont pour que tout se passe bien à la rentrée. Les bénévoles pourront intervenir une fois que les employés de la commune auront pris leurs repères.

Christiane Rampon distribue une invitation de la Maison du terroir pour les conseillers municipaux et les employés communaux.

Monsieur le Maire souhaite remercier Christiane Rampon pour le travail effectué sur la gestion du personnel concernant les « Nouvelles Activités Périscolaires »

La séance est levée à 22h45